

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de l'Hérault
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
et bulletin de liaison des maires

9 décembre 2010

Spécial Zas

S O M M A I R E

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU
LANGUEDOC-ROUSSILLON**

Décision du 1^{er} décembre 2010

Décision relative a l'organisation de l'inspection du travail dans le département de l'Hérault.....2

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU LANGUEDOC- ROUSSILLON

Décision du 1^{er} décembre 2010

Décision relative à l'organisation de l'inspection du travail dans le département de l'Hérault

DECISION RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL DANS LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Languedoc-Roussillon,

VU le code du travail, notamment le livre 1^{er} de la huitième partie,

VU le décret n° 97- du 18 avril 1997 modifié portant statut particulier du corps des contrôleurs du travail,

VU le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

VU la décision du Directeur Régional du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle en date du 4 décembre 2009 relative à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection du travail de la région Languedoc-Roussillon,

VU l'arrêté du 4 janvier 2010 portant subdélégation de signature à Madame Anne-Marie SABATIER, Directrice Régionale Adjointe des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Languedoc-Roussillon,

DECIDE

Article 1 :

A compter du 1^{er} décembre 2010, les inspecteurs et contrôleurs du travail dont les noms suivent sont chargés du contrôle des entreprises relevant des sections d'inspection du travail du département de l'Hérault :

Section 1 : (6 rue de Montmorency – 34544 Béziers – tél : 04 67 49 59 98/99)
Monsieur SARRAZY André – inspecteur du travail

Mme ALMARCHA Karine – contrôleur du travail

Mme DETTMER Avelina – contrôleur du travail

Section 2 : (13 rue Périquier – Immeuble « Le Mozart » - 34200 SETE – tél : 04 67 18 36 40)

Monsieur LABATUT-COUAIRON Bruno – inspecteur du travail

Madame SUAREZ Valérie – contrôleur du travail

Monsieur JOUHAR Mehdi – contrôleur du travail

Outre leur compétence territoriale pour tous les secteurs d'activités telle que délimitée en annexe 2 de la décision sus-citée, les agents de la section 2 sont également chargés dans les départements du Gard et de l'Hérault du contrôle des entreprises exerçant leur activité dans la pêche, et autres activités maritimes, relevant notamment des codes NAF : 0311, 0321, 5222 et 5224.

Section 3: (615 bd d'Antigone- 34064 Montpellier – tél : 04 67 22 88 34)

Madame TOUCANE Hélène – inspectrice du travail

Madame BACHIR Hordia - contrôleur du travail

Madame VIARD Georgette – contrôleur du travail

Section 4: (615 bd d'Antigone- 34064 Montpellier – tél : 04 67 22 88 15/16)

Madame NIETO Chantal - inspectrice du travail

Madame BOUSQUET Lucienne - contrôleur du travail

Madame TITRAN Carole - contrôleur du travail

Section 5: (615 bd d'Antigone- 34064 Montpellier – tél : 04 67 22 88 26/27)

Monsieur LAVABRE Serge - inspecteur du travail

Madame MALEK Horeda - contrôleur du travail

Madame TUMBARELLO Anne-Marie - contrôleur du travail

Section 6: (615 bd d'Antigone- 34064 Montpellier – tél : 04 67 22 88 69/22)

Madame GRIMA Virginie - inspectrice du travail

Madame FRAY Nathalie - contrôleur du travail

Madame MAGNIEN Nathalie - contrôleur du travail

Section 7: (615 bd d'Antigone- 34064 Montpellier – tél : 04 67 22 87 11)

en intérim : Monsieur EXPOSITO Maurice – inspecteur du travail

Madame JEAN Martine - contrôleur du travail

Madame MERCIER Stéphanie - contrôleur du travail

Section 8A: (615 bd d'Antigone- 34064 Montpellier – tél : 04 67 22 88 52)

Monsieur MOINE Xavier- inspecteur du travail

Madame ARINERO-MAZELLA Audrey - contrôleur du travail

Madame ROUDIL Régine - contrôleur du travail

Section 9: (615 bd d'Antigone- 34064 Montpellier – tél : 04 67 22 87 25)

Madame BARRAL Anne-Lise - inspectrice du travail

Madame LOPEZ Françoise - contrôleur du travail

Madame MACLAIN Claire - contrôleur du travail

Section 10: (6 rue de Montmorency – 34544 Béziers – tél : 04 67 49 59 98/99)

Monsieur BOLLIER Guillaume - inspecteur du travail

Madame OLIVA Nadine - contrôleur du travail
Monsieur MAGNOUAT Patrick - contrôleur du travail

Article 2 :

Conformément à l'article 1 dernier paragraphe de la décision du Directeur Régional du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Languedoc-Roussillon relative à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection dans la région Languedoc-Roussillon, l'inspecteur du travail Bâtiment et Travaux Publics, compétent pour réaliser le contrôle des chantiers du Bâtiment et Travaux Publics sur l'ensemble du département est Monsieur EXPOSITO Maurice, inspecteur du travail (615 bd d'Antigone- 34064 Montpellier – 04 67 22 88 55).

L'inspecteur du travail Bâtiment et Travaux Publics exerce sa mission soit sur des chantiers qui lui sont dédiés et dont il assure seul le contrôle, soit en appui et/ou en complémentarité des autres agents de l'inspection du travail du département sur les chantiers situés sur leur section.

Article 3 :

L'agent ressources-méthodes de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Languedoc-Roussillon, Unité Territoriale de l'Hérault peut assister à leur demande les inspecteurs et les contrôleurs mentionnés aux articles précédents dans leurs opérations de contrôle.

L'agent ressources-méthodes est Madame VELICITAT Evelyne, inspectrice du travail (615 bd d'Antigone- 34064 Montpellier – 04 67 22 88 18).

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un(e) des inspecteurs(trices) du travail désigné(e)s en les présents articles 1, 2 et 3, son remplacement est assuré par l'un ou l'autre d'entre eux, ou par le fonctionnaire du corps de l'inspection du travail désigné ci-dessous :

Madame VELICITAT Evelyne - inspectrice du travail (615 bd d'Antigone- 34064 Montpellier – 04 67 22 88 18).

Article 5 :

En application des articles R 8122-3 à R 8122-7 du code du travail, Madame MIRAMOND SCARDIA Fabienne, inspectrice du travail, Madame VELICITAT Evelyne, inspectrice du travail, Madame CHAUVIN Alexandra, contrôleur du travail, Monsieur DUPIN Christian, contrôleur du travail, participent en tant que de besoin, aux actions d'inspection de la législation du travail.

Article 6 :

La décision du Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Languedoc-Roussillon du 1^{er} juin 2010 est abrogée.

Article 7 :

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du département de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 8 décembre 2010

Pour Le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Languedoc-Roussillon,

La Directrice Régionale Adjointe, responsable de l'Unité Territoriale de L'Hérault,



Anne-Marie SABATIER

Pour copie conforme aux originaux déposés aux archives de la Préfecture

Montpellier le **9 décembre 2010**

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Patrice LATRON

Toute correspondance concernant le Recueil des Actes Administratifs doit être adressée à M. le Préfet de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, Direction des Ressources Humaines et des Moyens, Bureau des Moyens et de la Logistique.

Le recueil n'est pas vendu au numéro. Cependant, les organismes privés et particuliers peuvent souscrire des abonnements annuels (1er janvier au 31 décembre) au tarif de 76 euros l'abonnement. Leur demande, accompagnée d'un chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de M. le Régisseur des Recettes de la Préfecture de l'Hérault, doit parvenir à l'adresse précisée ci-dessus.

Tous les originaux des arrêtés publiés dans le recueil peuvent être consultés à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Pôle Juridique Interministériel